



COMMUNIQUÉ PRESSE

Savigny-le-Temple, le 6 février 2024,

EPA Sénart : Cérémonie des vœux 2024 et Signature de la convention partenariale du centre-ville de Cesson

Pour célébrer le début de l'année 2024, l'EPA Sénart a renoué avec sa traditionnelle cérémonie des vœux en présentiel. Le 30 janvier, au Théâtre-Sénart, Marie-Line Pichery, présidente du CA de l'EPA Sénart et Ollivier Guilbaud, directeur général, ont convié partenaires et collaborateurs, en présence des élus, pour dresser à la fois un bilan de l'année 2023 et dessiner les contours de l'année 2024 : 3 projets partenariaux d'aménagement (PPA), de nouveaux modes de collaboration avec les collectivités, un engagement toujours plus fort en faveur de la transition environnemental avec le 1^{er} référentiel Climat de l'EPA Sénart ainsi que le déménagement du siège de l'établissement public à Lieusaint sur le Carré Sénart. Ollivier Guilbaud a profité de ce moment tout autant convivial que stratégique pour signer avec Michel Bisson, président de l'agglomération Grand Paris Sud, et Olivier Chaplet, maire de Cesson, la convention partenariale relative à la gouvernance de l'opération du centre-ville de la commune.

Ce mardi 30 janvier 2024, Ollivier Guilbaud, directeur général de l'EPA Sénart, en présence de Marie-Line Pichery, présidente du CA de l'EPA Sénart, de Michel Bisson, président de l'agglomération Grand Paris Sud, et de Sébastien Lime, secrétaire général de la préfecture de Seine-et-Marne, a présenté ses vœux à l'ensemble des collaborateurs et des partenaires publics et privés de l'EPA Sénart : maires des communes de l'Opération d'Intérêt National de Sénart (OIN) et leurs équipes, promoteurs immobiliers, commercialisateurs, architectes, urbanistes, paysagistes, entreprises partenaires, ...

« Avec pour objectif principal de renforcer la centralité du territoire, son rayonnement, la qualité de son cadre de vie et la sobriété énergétique, carbone et foncière, les chantiers de l'EPA Sénart en 2024 sont nombreux et nos orientations stratégiques sont très claires. Partager un projet de territoire avec les collectivités ; poursuivre la production de logements en accompagnement du développement de l'activité économique et industrielle ; faire de Sénart un territoire d'innovation urbaine industrielle et agricole ; contribuer au développement d'un projet agricole durable, tout en assurant les compensations environnementales grâce au gisement foncier de l'État, qui constitue notre atout majeur. Voilà les défis que nous allons relever ensemble en 2024 ! » indique Ollivier Guilbaud.

2024, année de mise en œuvre des Orientations Stratégiques de l'État

« Les 3 PPA que nous avons amorcés en 2023 vont encadrer le plan de charge de l'établissement et ouvrir une nouvelle séquence de grande ampleur pour l'EPA Sénart, lui offrant une plus grande visibilité sur son activité. » **déclare Ollivier Guilbaud.**

La nomination, en septembre 2023, d'Ollivier Guilbaud, en tant que directeur général de l'établissement, a coïncidé avec l'envoi des Orientations Stratégiques de l'État (OSE), qui ont clairement conforté l'intérêt de l'OIN et de son outil d'aménagement.

Après un diagnostic de ses pratiques, une évaluation de son potentiel et une réflexion sur la manière la plus pertinente d'aborder son action, les OSE permettent aujourd'hui à l'EPA Sénart de poser le socle d'un projet partenarial d'aménagement (PPA) pour l'ensemble de l'Opération d'Intérêt National (OIN). Il établit, entre autres, une nouvelle forme de collaboration avec les collectivités, fondée sur un mode de gouvernance qui garantit une prise de décisions plus collégiale et de partage plus juste de la responsabilité financière avec les collectivités. Des conventions de partenariat que l'EPA Sénart souhaite répliquer le plus largement possible.

Concomitamment, l'EPA Sénart a poursuivi la rédaction de deux autres PPA. Le premier sur le secteur de Paris-Villaroche, dont le texte et l'ambition ont été approuvés par l'ensemble des partenaires. Le projet a d'ailleurs d'ores et déjà fait l'objet d'une convention d'intervention foncière signée avec l'EPFIF, la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud et la commune de Réau. L'EPA Sénart aspire à démultiplier ce type de convention d'intervention foncière avec l'EPFIF afin d'anticiper les mutations foncières à venir en renouvellement urbain et avoir la capacité d'en assurer le portage.

« Au-delà de l'ambition d'offrir un site adapté aux implantations industrielles majeures d'avenir, cet accord foncier constitue une étape fondamentale pour donner une véritable impulsion opérationnelle à ce projet et nous y sommes, c'est pourquoi nous avons déposé notre candidature pour ce site au dispositif France 2030, porté par l'Etat, dont le Président de la république s'est fait l'écho lors de son allocution pour ses vœux. » **précise Ollivier Guilbaud.**

Un troisième PPA portant sur la friche industrielle du Clos-Saint-Louis à Dammarie-Lès-Lys au sein de la Communauté d'agglomération Melun Val de Seine, dont la rédaction a été amorcée en 2023, devrait également être conclu très prochainement et permettre la poursuite des études préalables menées par l'EPA Sénart.

Enfin, le SDRIF-E, qui a fait l'objet d'un très important travail collaboratif entre la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud et l'EPA Sénart, devrait constituer un document équilibré entre préservation des ENAF (espace naturel, agricole ou forestier) et le potentiel de développement du territoire scellant ainsi l'avenir des 1 200 hectares propriété de l'État.

« Déployés dans le cadre d'un SDRIF-E approuvé et associés aux Orientations Stratégiques de l'État, les 3 PPA vont permettre de mieux planifier notre ambition de développement, pour l'activité, le logement ou l'agriculture en phase avec nos ambitions en matière de transition environnementale. » **ajoute Ollivier Guilbaud.**

2024, un référentiel Climat qui renforce l'ambition environnementale

À l'occasion de la Cérémonie des vœux 2024, Ollivier Guilbaud a dévoilé la synthèse du premier référentiel Climat de l'EPA Sénart, destiné aux élus du territoire, aux professionnels de l'aménagement et aux opérateurs immobiliers. Ce document stratégique et opérationnel, articulé autour de la sobriété foncière, énergétique, des aménagements et des matériaux, présente les meilleures pratiques et modèles en vue de futurs projets et opérations. Outre l'enjeu de la réduction des émissions carbone,

il met en évidence les co-bénéfices que sont, par exemple, la santé et le bien-être, l'impact économique positif ou encore la place du vivant retrouvée. Il permettra à l'EPA Sénart d'éclairer ses choix pour renforcer les atouts environnementaux du territoire et expérimenter de nouvelles méthodes de projet. Des Assistants à Maîtrise d'Ouvrage accompagneront l'EPA Sénart dans la mise en œuvre opérationnelle de sa trajectoire bas carbone.

C'est dans cette perspective que l'EPA Sénart a lancé en août dernier un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) pour redynamiser la Grange-la-Prévôté, le domaine à forts enjeux environnementaux et paysagers, que les équipes de l'EPA Sénart occupaient depuis 50 ans et qu'elles quitteront en 2024 pour le Carré Sénart.

« Le Bas Carbone implique une véritable adaptation de notre stratégie de développement du territoire. Le ZEN et le ZAN (zéro émission nette, zéro artificialisation nette) sous-tendent de manière impérative les choix stratégiques de l'ensemble de nos actions : production urbaine pour l'habitat et pour l'économie, gestion de l'eau, mobilités, biodiversité, contribution aux projets d'agriculture et alimentation du territoire... » **précise Ollivier Guilbaud.**

Ce nouveau référentiel Climat démontre une fois de plus l'ambition historique de l'EPA Sénart en faveur de la transition écologique. Combinant entre autres constructions durables, sobriétés foncière et énergétique, renaturation et préservation de la biodiversité, l'aménagement paysager du territoire de Sénart a été pionnier. On y trouve près de 70 % d'espaces naturels et forestiers, plus de 80 plans d'eau, et au cours des 15 dernières années, la consommation de terres agricoles sur le territoire y a été divisée par 2.

Engagement en faveur du renouvellement urbain du centre-ville de Cesson

Enfin, la cérémonie des vœux 2024 de l'EPA Sénart a été l'occasion pour Michel Bisson, Président de l'agglomération Grand Paris Sud et maire de Lieusaint, Ollivier Guilbaud, directeur général de l'EPA Sénart, et Olivier Chaplet, maire de Cesson, d'engager concrètement le processus de renouvellement et de densification du centre urbain de la commune de Cesson (77).

Ce projet, dont l'ambition est de donner une nouvelle impulsion au centre-ville et d'y améliorer la qualité de vie, consiste en la création de 415 logements (148 logements sociaux et 267 en accession à la propriété), d'une voie de desserte de parking, d'espaces de stationnement aérien et de deux espaces verts.

La sélection de cette opération dans le cadre de l'appel à projets « Approche environnementale de l'urbanisme » (AEU) de l'ADEME atteste de son exemplarité en matière environnementale et d'un meilleur équilibre entre ville et nature (gestion intégrée des eaux pluviales, réalisation de nouvelles liaisons douces et cheminements piétons, des plantations d'arbres et renaturation...)

Dans le cadre de ce projet, l'EPA Sénart endossera la responsabilité entre autres de :

- la réalisation des études pré-opérationnelles et opérationnelles en matière d'urbanisme, d'aménagement paysager et environnemental ;
- la recherche de subvention ;
- la coordination et le suivi ;
- l'acquisition et la gestion des biens ;
- la mise en état des sols ;
- la réalisation des équipements de voiries et de réseaux ;

- la commercialisation des biens immobiliers.

Le projet d'un montant prévisionnel total estimé à 10 710 000€ bénéficie d'une participation de l'État de 523 200€ et de la Ville de Cesson de 130 800€. Les travaux de la seconde phase ont débuté en juin 2023 pour une livraison estimée de la dernière phase en 2027.



De gauche à droite : Olivier Guilbaud, Olivier Chaplet et Michel Bisson
© EPA Sénart

Cette convention partenariale relative à la gouvernance de l'opération du centre-ville de Cesson, qui a vocation à être répliquée pour les prochaines opérations menées par l'EPA Sénart, s'inscrit dans le cadre du projet partenarial d'aménagement (PPA) pour l'Opération d'Intérêt National (OIN), en cours de rédaction. Dans cette perspective, l'EPA Sénart s'engage à fournir chaque année aux deux autres signataires, l'agglomération Grand Paris Sud et la commune de Cesson, le bilan financier, le plan global de trésorerie mis à jour ainsi qu'une note de conjoncture offrant un éclairage sur les conditions de réalisation actuelles et à venir de l'opération.

À propos de l'Établissement Public d'Aménagement de Sénart :

L'Opération d'Intérêt National de Sénart, territoire de l'agglomération Grand Paris Sud, compte aujourd'hui 129 000 habitants, 9 000 entreprises et 46 200 emplois. Chaque année, Sénart génère la création de 800 emplois. L'EPA Sénart a pour mission de contribuer à impulser, mettre en œuvre et accompagner le développement des 10 communes de l'OIN de Sénart. Il participe ainsi activement à la production de logements en Île-de-France et à son attractivité économique.

Pour en savoir plus : www.epa-senart.fr

Contact Presse **Galivel & Associés**

Marie-Caroline Cardi / Carol Galivel : 01 41 05 02 02 – 06 09 05 48 63

galivel@galivel.com - <http://www.galivel.com>

